



JOURNAL CGT DU COMITE TECHNIQUE (CT) DE DRANCY

octobre 2021

Le **Vendredi 22 octobre 2021** a eu lieu la séance plénière du Comité Technique (CT) 2019 / 2022.

Étaient présents:

pour la CGT : Marine, Régine, Henri, Francianne

pour FO : Ahfsia, Nadine.

pour la CFDT : Oizilla .

pour l'UNSA : Romain, Fabrice .

l'administration, le service DRH.

les élus municipaux : le Maire adjoint M MANGIN (président), une élue, M Cordier DRH.

Absents excusés de la CGT : Colette, Pascal, Didier, Philippe

Ordre du jour : **TEMPS DE TRAVAIL VILLE ET CCAS**

1/ Le Président Monsieur MANGIN ouvre la séance du CT avec 15 minutes de retard. Il fait valider le compte-rendu de la séance plénière d'avril 2021.

2 / **TEMPS DE TRAVAIL POUR LA VILLE ET LE CCAS**

Monsieur Cordier (DRH) présente le projet commun à la DRH et la municipalité.

Depuis la loi 2001-2, les agents de Drancy devaient travailler 1607 h, ce qui générait des congés annuels sur la base suivante :

5 fois la durée hebdomadaire de travail, c'est à dire 5 fois 5 jours de travail, soient 25 jours de congés annuels.

Par une dérogation qui a été obtenue grâce à la CGT, les agents disposaient de 9 jours de congés annuels plus 1 jour de solidarité sur les 45,6 semaines de travail,

A compter du 1er janvier 2022 et conformément à la loi de 2019, les 9 jours de congés drancéens (que la DRH qualifie d'excédentaires) disparaissent.

« NOS CONGES PASSENT DE 34 A 25 JOURS »

*Certains membres de l'administration prétendent que la CGT affabule
alors que c'est un fait.*

LES CONGES ANNUELS SONT DIFFERENTS DES RTT *(Réduction du Temps de Travail)

Le DRH affirme que certaines sujétions (voir la définition ci-dessous) permettent de diminuer le temps de travail. *Ceci est proposé sans concertation avec les agents ni les organisations syndicales.* Ainsi, la DRH prétend qu'il manque 74 heures de travail annuel à Drancy.

La municipalité propose d'utiliser 12 « nouvelles » sujétions (qui, de fait, ont déjà été acquises par la CGT) pour le personnel concerné.

La Municipalité propose pour le personnel sans sujétion ni occurrence - à qui il peut manquer jusqu'à 75 h - de travailler 45,6 semaines de 36 h 30, avec 2 fois 10 minutes de travail supplémentaire à la pause méridienne.

**ATTENTION !
LES 34 PRECEDENTS JOURS DE CONGES ANNUELS
NE SONT PAS EQUIVALENTS
AUX 10 NOUVEAUX JOURS DE RTT**

Les heures supplémentaires varient selon les services.

Définition de sujétion : Situation d'une personne astreinte à une nécessité ; obligation pénible, contrainte et ou situation d'une personne soumise à une autorité souveraine.

LES CONGES SUIVANTS NE GENERENT PAS DE RTT :

- congés annuels,
- comptes épargne-temps,
- ASA (sauf syndical),
- congés maladie et CITIS (maladie pro, accident du travail et accident de service),
- absences injustifiées,
- congés proche-aidant,
- week-ends et jours fériés,
- jours de grève,
- congés maternité / paternité ou adoption,
- accompagnements de fin de vie,
- congés de réserve militaire,
- repos lié à la reconnaissance d'une sujétion.

LES SUJETIONS ET LES RTT SONT PRECAIRES, ILS VARIENT SELON LES SERVICES.

NOS 34 JOURS DE CONGES ANNUELS, EUX, ETAIENT DEFINITIVEMENT ACQUIS.

Le président donne la parole aux élus du personnel : personne n'intervient.

La CGT s'exprime : nous rappelons que le dossier est incomplet et nous souhaitons que l'avis soit reporté.

Nous commençons par rappeler que quelques anciennes revendications ont été occultées, comme celles qui figurent dans le tract ci-dessous :

LA VILLE DE DRANCY, A TUER NOS DROITS !

Alors que notre employeur, la Ville de Drancy, consentait des autorisations d'absences légalisées par décision du 27 juin 1979 (pour différents événements).

La CGT apprend que par un « coup de baguette magique » **ils ont disparu :**

**LES JOURS DE MEDAILLE,
LES JOURS DE PRE - RETRAITE,
LES JOURS POUR FETES RELIGIEUSES
DES DIFFERENTES CONFESSIONS,**

Sont diminués :

**JOURS DE MARIAGES,
JOURS DE MALADIE DES ENFANTS,**

Les droits des agents de Drancy, ne doivent pas être éradiqués par un règlement intérieur, l'avis des représentants CFDT / CFTC, ou des règlements de compte politicien.

La CGT invite les agents à agir pour que soient respectés ces acquis :

« Grève du jeudi 9 avril 2015 »



Nous contestons l'historique des congés à Drancy qui nous est présenté par la DRH. En effet, malgré sa promesse de 2001 de préserver nos droits, l'ancien maire Jean-Christophe Lagarde avait déjà mis à mal les temps de travail à Drancy.

Le temps représentant beaucoup d'argent (pour les employeurs), nous continuons à « TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS ».

Voici, financièrement, ce que nous coûte la suppression des congés suivants :

- **10 jours de médaille en moins, c'est 600 € perdus par agent,**
- **3 mois de congés accordés avant la retraite, aujourd'hui disparus, c'est 4500 € perdus par agent.**

Dans toutes les collectivités territoriales françaises, les temps partiels sont rémunérés ainsi : les agents travaillant à 80 % sont payés à 85 % et les 90 % à 92 %.
A Drancy, ces dispositions ont été supprimées par délibération municipale.

Les 10 jours qui seront perdus en 2022 pour tous les agents équivaldront à 750 000 € en moins pour les 1250 agents en équivalent temps-plein.

Ces pertes pour les agents produiront un gain de 1 155 000 € pour la ville (cotisations patronales comprises) puisqu'elles seront travaillées.

Les Jours du Maire, les « ponts », ne figurent pas dans les tableaux présentés (en 2022, 4 jours de ponts étaient possibles).

EN 2022, LES AGENTS PERDRONT EFFECTIVEMENT 14 JOURS

**Ce midi, le personnel, en débrayage, vous a fait comprendre que :
« CA SUFFIT !!! »**

Mais vous n'entendez pas vos agents !

Monsieur le Président Mangin , ironique, nous coupe et dit qu' « il les a très bien entendus » (sous-entendant le concert de casseroles)

En l'état, nous ne sommes pas éclairés par ce document qui ne nous permet pas de formuler un avis. Le temps de travail propre à chaque service n'apparaît pas. Il n'existe aucune projection lisible pour tous les agents en 2022.

Nous voulons insérer dans la liste non exhaustive nos propositions complémentaires :

- une sujétion sur l'âge car à 20 ans la pénibilité n'est pas la même qu'à 66 ans, les agents prenant la plus favorable des sujétions (comme pour la NBI).

Nous demandons des sujétions évolutives selon les âges :

- de 16 à 18 ans,
- de 18 à 40 ans,
- de 40 à 55 ans,
- de 56 ans à 67 ans. Cette dernière sujétion de fin de carrière permettrait d'enclencher les 32 heures.

Nous demandons aussi les sujétions spécifiques aux situations suivantes :

- femme au travail (les carrières sont inégales),
- foyer monoparental (homme ou femme),
- aidant,
- agent handicapé (homme ou femme).

Nous souhaitons aussi que soit appliquée votre charte de l'égalité homme-femme qui prend en compte la charge au travail et dans la vie privée.

Le DRH refuse en prétendant que la différenciation homme/femme peut être assimilée à une discrimination.

Nous rappelons que la CFTC est intervenue le 13 novembre 2010 pour faire disparaître la journée de la femme en prétendant qu'il s'agissait d'une mesure égalitaire entre hommes et femmes.

Reportez-vous au tract ci-dessous :



GRACE A LA CFTC
HOMMES / FEMMES = MÊMES DROITS

Lors du C.T.P. du 13 novembre dernier, les élus du personnel et de la Municipalité ont voté la simplification de la pose des congés des agents de la ville et du C.C.A.S.

Toutefois, nous, élus C.F.T.C., avons demandé au Député-Maire de corriger une inégalité qui existe entre les agents.

En effet, chacun sait que les agents femmes disposent d'une journée de congé supplémentaire par rapport aux agents hommes, ceci en totale contradiction avec les principes de non discrimination.

Les agents femmes bénéficient de 6 jours au titre des jours exceptionnels alors que les hommes n'ont droit qu'à 5 journées.

Le Député-Maire vient de nous donner raison en rétablissant l'égalité entre hommes et femmes en matière de congés.

Ainsi, dès 2010, chaque agent, homme ou femme, disposera de 34 jours de congés par an !!!

Il s'agit d'une victoire pour tous les agents que les élus C.F.T.C. souhaitaient vous faire partager.

Là ou d'autres visent leurs intérêts avant ceux des agents, la C.F.T.C. est plus que jamais à vos côtés pour faire avancer vos droits.

Malika KADDOUR
Elue titulaire CFTC au CTP

Mégali GONZALEZ
Elue titulaire CFTC au CTP

Aussi, nous demandons que soient prises en compte nos sujétions qui ouvrent à tous des droits sans oublier personne.

DEPUIS 2010, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ONT SUBI DES DOMMAGES CONSIDERABLES :

- **LA DESTRUCTION DU CASC,**
- **LE SOUS-EFFECTIF,**
- **L'INCIVILITE DES USAGERS,**
- **LE NON RESPECT DE NOTRE TRAVAIL.**

Il en découle un absentéisme qui ne fait que s'accroître.

Nous demandons une compensation des pertes que nous avons subies :

- **une progression immédiate de grade pour tous les agents (pouvoir de la maire sur les Lignes Directrices de Gestion) Si ce n'est pas possible, nous demandons une montée d'échelon immédiat.**
- **10 % du RIFSEEP (10 % part fixe et 10 % de part variable dès le 1 janvier 2022). Nous avons bien noté que Madame la Maire s'est accordé 40 % d'augmentation d'indemnité par délibération du 11 juin 2020. Nous n'en demandons pas tant.**
- **10 % d'embauche immédiate de personnel pour mettre en place des sujétions et compenser les nombreuses absences.**
- **La fin immédiate de la précarisation, et l'examen de l'ensemble des positions administratives pour les agents pouvant être en CDI et stagiaires.**
- **L'établissement dans tous les services, chaque fois que possible, d'horaires variables comportant une plage fixe et des plages adaptés aux besoins des usagers et des agents. Un contrôle de ce temps de travail par des bornes automatiques (des pointeuses) afin de ne pas créer de discriminations dans les services et de permettre une gestion simplifiée et non contestable pour les encadrants et les agents. Ce système est demandé depuis longtemps par la CGT de Drancy et utilisé par de nombreuses collectivités voisines.**

La CGT demande que la question du temps de travail soit soumise au vote des agents.

En outre, les demandes de négociation de la CGT et la CFDT ont été effacées du document devant être présenté au conseil municipal. Madame la Maire a cloturé les négociations à sa seule initiative.

Les deux représentantes de FO ont formulé des demandes personnelles bien loin des préoccupations collectives des agents.

Le Président du Comité technique nous demande nos écrits exposant nos sujétions complémentaires et nos propositions, ce que nous faisons par ce journal destiné aux agents de Drancy et du CCAS.

UNSA et FO, après avoir détruit le CASC de Drancy, détruisent nos congés annuels de 34 jours. Ils votent en accord avec Monsieur Cordier (DRH) et Monsieur Mangin.

**La CGT et la CFDT VOTENT CONTRE
les propositions de la municipalité et de l'administration.**

**VISITEZ LE SITE INTERNET CGT ET ABONNEZ-VOUS
AUX NOUVELLES PUBLICATIONS**

<https://mairiedrancy.reference-syndicale.fr>

**SYNDICAT CGT
DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS DE DRANCY
22 rue de la République
93700 Drancy**

cgt.drancy@gmail.com

Téléphone 01 48 96 92 40 LE MATIN





**ON NE VEUT PAS
TRAVAILLER PLUS
ON VEUT ARRÊTER
DE GAGNER MOINS**

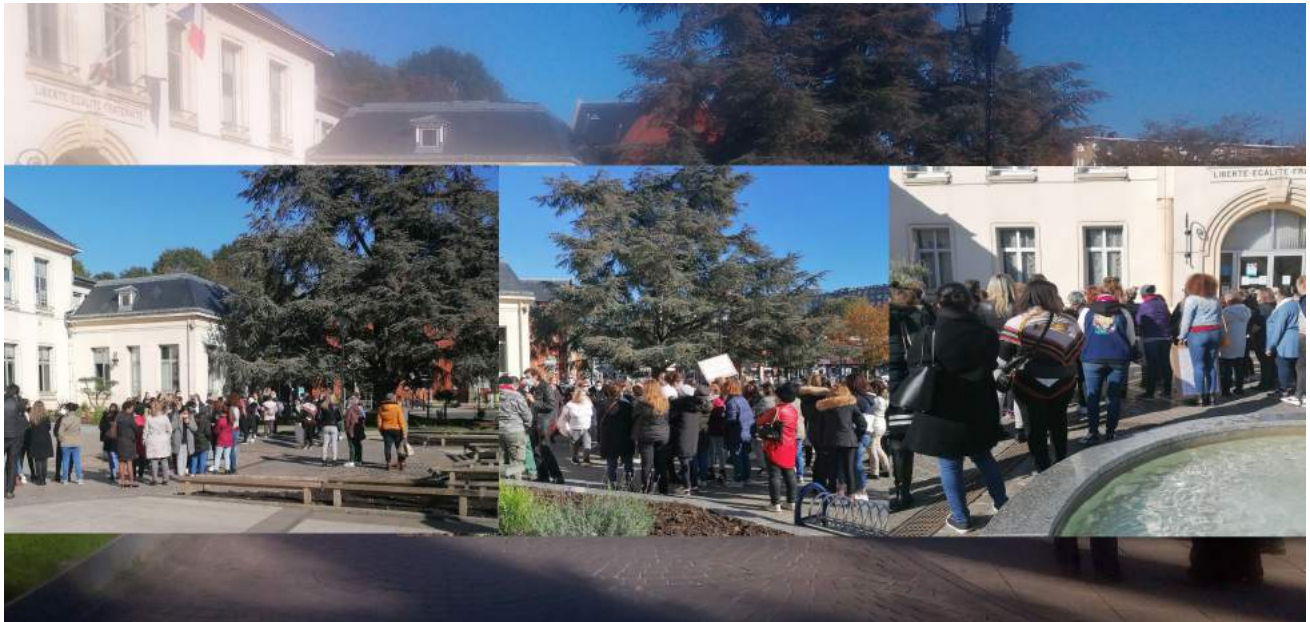
LETTRE OUVERTE A LA VILLE DE DRANCY

La maire de Drancy, Aude LAGARDE a décidé seule de bloquer les négociations du temps de travail des agents de la ville de Drancy et du CCAS demandées par les syndicats CGT et CFDT.

En effet, à Drancy les 35 heures existent depuis l'accord Municipalité de Drancy / Préfecture de 1969. En 2001, des sujétions particulières ont permis de diminuer par décret à moins de 1607 h ce temps annualisé, en raison de la pénibilité de certaines conditions de travail.

Par la loi de 2019, applicable en janvier 2022, tous ces acquis par luttes seront anéantis et la Maire de Drancy refuse de compenser ce vol de nos droits (nous perdons 9 jours de congés annuels).

**NOUS NE POUVONS ACCEPTER UNE NOUVELLE DEGRADATION
DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU A LA POPULATION
MALGRE NOTRE IMPLICATION.**



Les effectifs se réduisent, le personnel est massivement précarisé, sa dignité est bafouée, ses carrières sont bloquées et les salaires sont gelés depuis plus de dix ans. (-120 euros de perte par mois par rapport à l'indice des prix pour les premiers grades). Nos salaires sont largement insuffisants et on veut nous faire travailler encore plus sans gagner plus et même pour gagner moins !

La CGT a dénoncé à la ville des emplois dit fictifs et très bien payés, et quelques agents « invisibles » dont le poste est déclaré mais inexistant. Pendant ce temps, les « vrais » agents s'épuisent au travail. En outre, plus de 300 agents vont prochainement partir en retraite et ne seront pas remplacés.

CETTE DETERIORATION DU SERVICE PUBLIC NE PEUT PLUS DURER.

NOUS SOUHAITONS UNE TRANSPARENCE TOTALE DU SERVICE PUBLIC A DRANCY, UNE RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL, DES EMBAUCHES DE PERSONNEL QUALIFIE, LA FIN DES PRIVILEGES DES « COPAINS »...

**LA MUNICIPALITE AVEC L'UNSA ET FO ONT VALIDE LA DELIBERATION
DE VOL DE CONGES AU COMITE TECHNIQUE**

LA CGT ET CFDT ONT VOTE CONTRE

LA CGT ET LES AGENTS LUTTENT CONTRE CES REGRESSIONS SOCIALES